

A R R Ê T É

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Responsable du Service Financier
de Proximité de POLYTECH Nantes
par intérim**

DAJ-2023.05.10.52

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Sylvie GAUVIN**, Ingénieur d'études, Responsable du Service Financier de Proximité de POLYTECH Nantes par intérim, pour la signature de tous les documents relatifs au fonctionnement courant du service (courriers, bordereaux, etc) et pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Pôle Sciences et Technologie (CRB 932), de l'UFR POLYTECH Nantes (CRB 923) et de ses unités de recherche (services opérationnels) listés ci-après : 998SETRA, 998EA4642, 998UMR6607, 998UMR6004 et 998IHT.

ARTICLE 2 Délégation de signature est consentie en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Sylvie GAUVIN**, pour les actes de gestion dématérialisés en termes de liquidation des recettes et de certification d'acquisition du droit donnant ordre de recouvrer à l'agent comptable.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est accordée.

ARTICLE 4 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de POLYTECH Nantes en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 02/06/2023

Vu et pris connaissance

Le 13/06/2023

Les Délégués,



Sylvie GAUVIN

*Responsable du Service Financier de Proximité de
POLYTECH Nantes par intérim*

La Déléguée,



Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université

Notifié à la Rectrice le : 02/06/2023

Affiché le :

13-06-2023